



MULTILINGUISME ET DIALOGUE INTERCULTUREL EURO-MÉDITERRANÉEN

"Translation at the European Commission: 1958 - 2010"
a Multilingual Community @ Work

Prof. Cosimo Notarstefano
"Polo Euromediterraneo Jean Monnet"
Bruxelles 12/03/2010

"TRANSLATION AT THE EUROPEAN COMMISSION: 1958 - 2010" A MULTILINGUAL COMMUNITY @ WORK

MULTILINGUISME ET DIALOGUE INTERCULTUREL EURO-MÉDITERRANÉEN

Les contextes

1 | Contexte historique

2 | Contexte juridique

3 | Contexte linguistique

4 | Contexte évolutif

Le Processus de Barcelone, avec ses trois volets sur les questions politiques et de sécurité, la coopération économique et financière et les affaires sociales, culturelles et humaines, reflète un engagement ferme et de longue date pris par l'Union européenne en faveur de la démocratie, du respect des droits et de la stabilité régionale, sur la voie des réformes politiques et socio-économiques et de la modernisation de l'ensemble du pourtour méditerranéen.

Malgré toutes les lacunes et les difficultés rencontrées au cours de cette coopération multilatérale menée par l'UE depuis 1995, le véritable «acquis» de ce processus, a une double perspective:

- institutionnelle (ensemble des droits et obligations communs sur la base des normes et des accords adoptés dans le cadre du PEM, y compris les accords d'associations, qui sont juridiquement contraignants soit pour les actuels que les futurs États membres);
- potentielle (en termes de responsabilité politique partagée dans la définition et la mise en oeuvre des objectifs communs avec la reconnaissance des principes et des valeurs en tant que base fondatrice du projet d'intégration que tremplin pour l'étape successive du processus dans divers domaines).

S'inspirant aux recommandations tirées du rapport du Groupe des sages de 2003, le rôle et la dimension culturelle du partenariat euro-méditerranéen nous témoignent la valeur de l'expérience acquise par le dialogue interculturel.

En effet, l'héritage culturel des territoires méditerranéens constitue (avec ses traditions, histoires, langues, civilisations, religions) également un important dénominateur commun et peut être à la

source une forte dynamique de développement économique pour les années à venir. Certes, la nouveauté institutionnelle représentée par l'initiative de l'*Union pour la Méditerranée*, (destinée à donner un nouvel élan au Processus de Barcelone qui désormais regroupe un partenariat de 43 pays membres) doit encore donner sa contribution potentielle, mais il est utile de souligner l'expérience acquise par:

- la **FONDATION EURO-MÉDITERRANÉENNE ANNA LINDH** pour le dialogue entre les cultures
- l'**EMUNI** (EuroMediterranean UNiversity): outil privilégié du partenariat interuniversitaire.

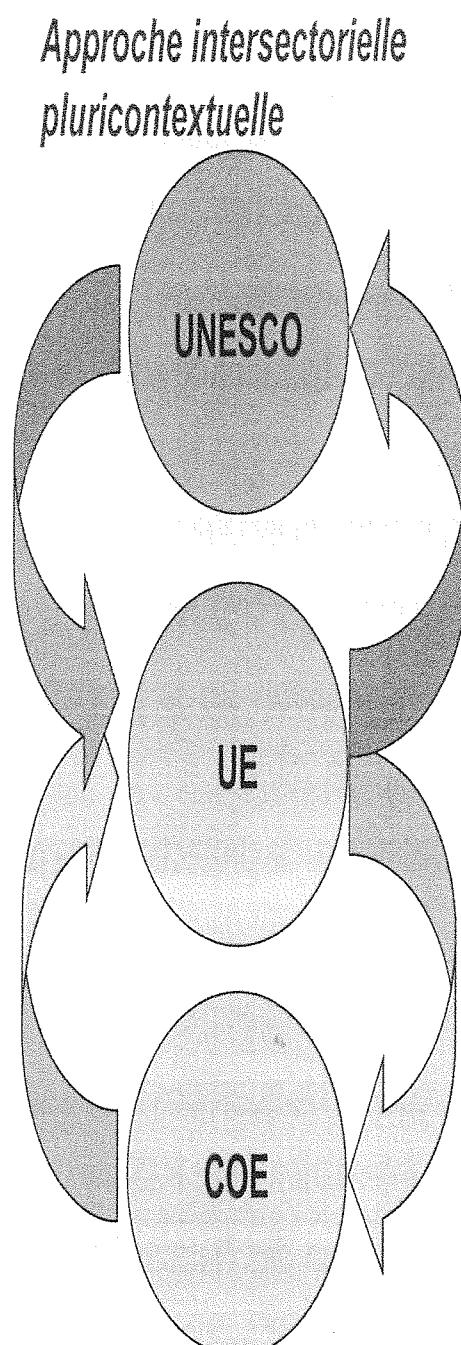
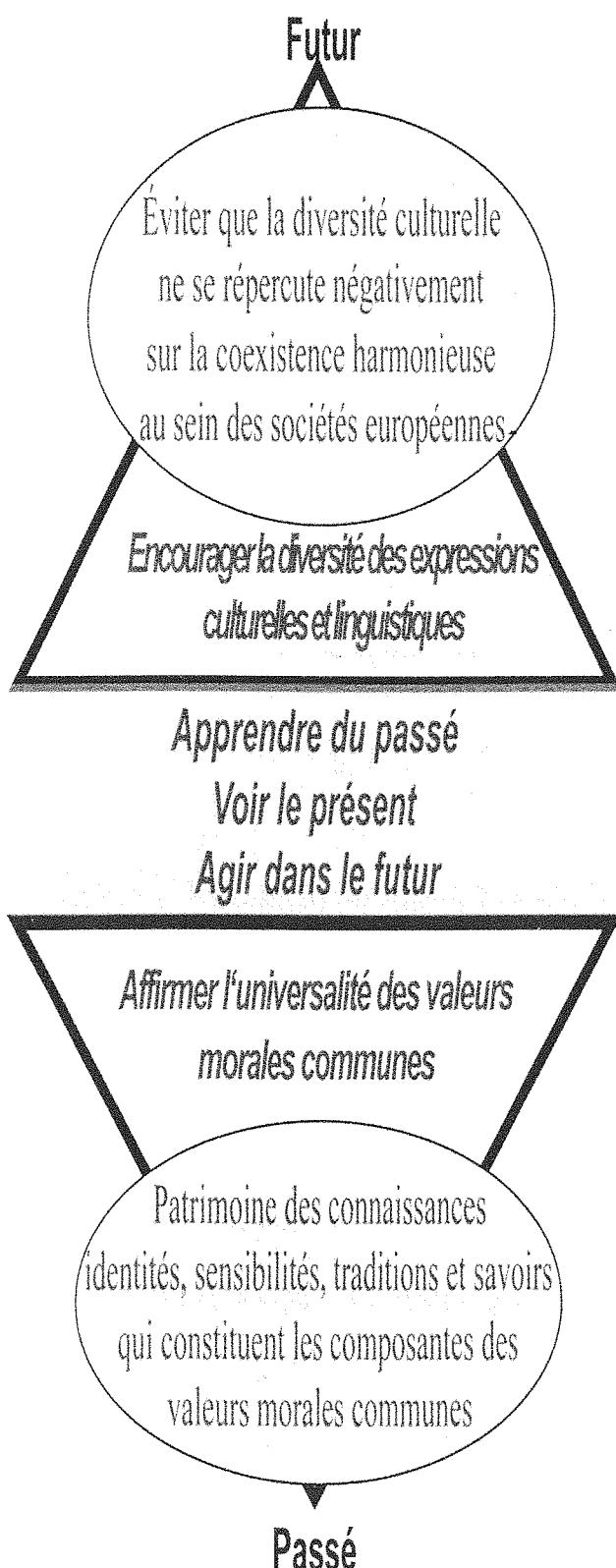
Souhaitable hier, le dialogue est devenu plus que jamais une nécessité aujourd'hui et, non pas pour s'aligner *a contrario* sur l'idéologie du choc des civilisations sous couleur de la combattre, mais pour faire échec aux ignorances, dont cette idée même de choc des civilisations est l'une des formes les plus nuisibles.

Le Groupe des Sages avait déjà retenu en 2003 vingt propositions d'action traduisant concrètement les orientations opérationnelles de *Faire de l'Éducation un vecteur central d'apprentissage de la diversité, de la connaissance de l'Autre*.

L'apprentissage de la diversité et de la connaissance de l'Autre dès l'école primaire doit s'appuyer notamment sur une série de dispositions spécifiques concrètes concernant dont:

1. L'apprentissage des langues du pourtour méditerranéen
2. La traduction d'ouvrages classiques et de référence.

On ajoute que les 29-30 mai 2008 à l'occasion de la Conférence Euromed des ministres de la Culture à Athènes on a souligné dans les conclusions l'importance de la traduction.



La communauté internationale (ONU, UE, Conseil de l'Europe) a adopté un ensemble d'accords visant à promouvoir et à protéger les langues. Dans ce contexte l'UNESCO joue un rôle essentiel dans la promotion, le soutien et le suivi des politiques et des mesures en faveur de la diversité culturelle et du multilinguisme au niveau international et a élaboré à cette fin plusieurs instruments normatifs:

- Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, 1960
- Déclaration Universelle sur la Diversité Culturelle, 2001
- Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, 2003
- Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace, 2003
- Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, 2005.

L'UNESCO adhère également aux principes qui sous-tendent les instruments des Nations Unies où sont évoquées les questions linguistiques, tels que:

- Pacte international des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques, 1966
- la Déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, 1992 et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, 2007.

Conventions du Conseil de l'Europe sur le dialogue interculturel

Convention	Ratifications adhésions	Signatures non suivies de ratification
Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des Libertés fondamentales (1950)	47	0
Convention culturelle européenne (1954)	49	0
Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant (1977)	11	4
Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales (1980)	36	2
Charte européenne de l'autonomie locale (1985)	43	1
Convention européenne sur la télévision transfrontalière (1980)	32	7
Code européen de sécurité sociale (révisé) (1990)	0	14
Convention sur la participation des étrangers à la vie publique au niveau local (1992)	8	5
Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (1992)	23	10
Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (1995)	39	4
Charte sociale européenne (1961) et Charte sociale européenne révisée (1996)	39	8
Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne ETS165	47	4
Convention européenne sur la nationalité (1997)	16	11
Convention européenne sur la promotion d'un service volontaire transnational à long terme pour les jeunes (2000)	1	8
Convention sur la cybercriminalité (2001)	22	22
Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (2005)	11	31
Convention-cadre du conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (2005)	3	10

• **Conventions du Conseil de l'Europe** (intéressant les langues)

Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, 1950 (CETS 005)

Convention culturelle européenne, 1959 (CETS 018)

Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, 1995 (CETS 157)

Charte européenne des Langues régionales ou minoritaires, 1998 (CETS 148)

• **Recommandations du Comité des Ministres aux États membres**

Recommandation N° R (82) 18 concernant les langues vivantes (1982)

Recommandation N° R (98) 6 concernant les langues vivantes (1998)

• **Recommandations de l'Assemblée Parlementaire**

Recommandation 1383 (1998): Diversification linguistique

Recommandation 1539 (2001): Année Européenne des Langues 2001

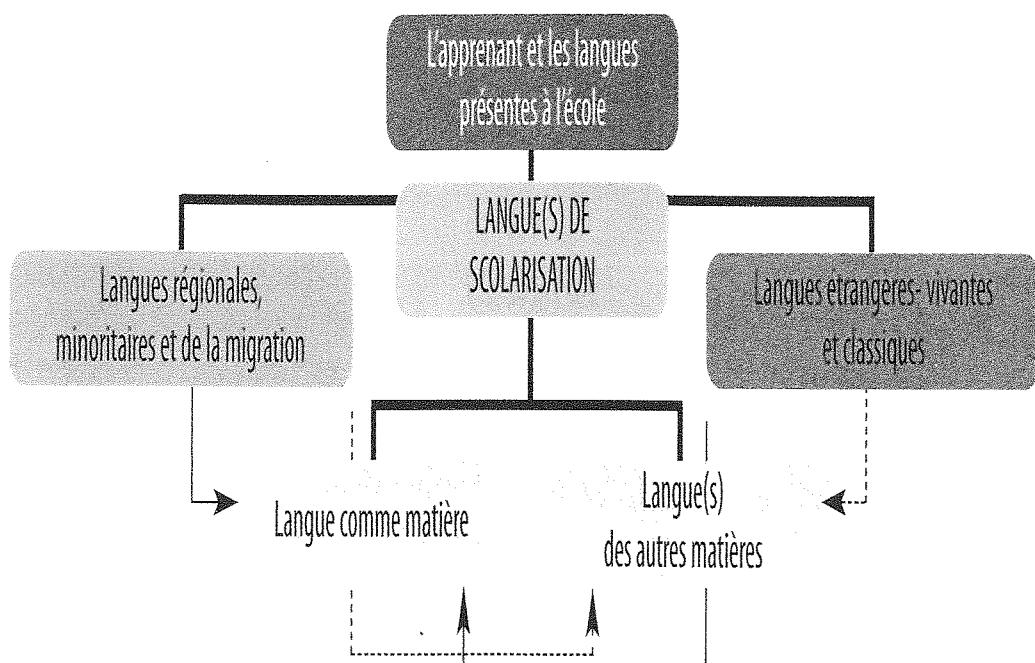
Recommandation 1598 (2003): Protection des langues des signes dans les États membres du Conseil de l'Europe

Recommandation 1740 (2006): Place de la langue maternelle dans l'enseignement scolaire

Recommandation du Comité des Ministres: «Utilisation du «Cadre européen commun de référence pour les langues» (CECR) du Conseil de l'Europe» (CM/Rec(2008)7F)

Le schéma illustre les différences de statut des langues dans l'École et leurs relations: les langues enseignées sont premières ou secondes/étrangères pour les apprenants; elles sont étudiées en tant que matière spécifique ou servent à l'apprentissage d'autres matières.

LANGUES DANS L'ÉDUCATION / LANGUES POUR L'ÉDUCATION



La Plateforme a notamment pour objet de proposer des instruments de référence pour analyser et construire des programmes relatifs aux langues de scolarisation qui sont

- enseignées comme matière, comme par exemple le polonais en Pologne, le suédois en Suède, l'allemand dans les écoles de la minorité allemande au Danemark...)
- et utilisées pour l'enseignement des autres matières (mathématiques, biologie, histoire, géographie...), comme le suédois en Suède, etc. ou comme les langues régionales ou minoritaires dans certains systèmes éducatifs.

La Plateforme propose un dispositif ouvert et dynamique de définitions, de points de repère, de descriptions et de descripteurs, d'études ou de bonnes pratiques que les États membres sont invités à consulter et à utiliser comme éléments pouvant soutenir leur politique de promotion d'un accès équitable à l'éducation, chacun en fonction de ses besoins, de ses ressources et de ses cultures éducatives. Ces documents, de statut différent, seront mis progressivement en ligne.

L'Union Européenne, avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne dès le 1er décembre 2009, considère que la diversité linguistique est désormais un droit reconnu aux citoyens par les articles 21 et 22 de la Charte des Droits Fondamentaux et que le multilinguisme devrait également poursuivre l'objectif de favoriser le respect de la diversité et la tolérance, afin d'éviter l'apparition éventuelle de conflits réels ou latents entre les diverses communautés linguistiques au sein des États membres.

Article 21

Non discrimination

"Est interdite toute discrimination fondée notamment sur la langue"

Article 22

Diversité culturelle, religieuse et linguistique

"L'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique."

• **Langues 2010 et au-delà**

Dans le cadre des initiatives communautaires il faut bien considérer la contribution des langues à la Stratégie de Lisbonne.

La politique de l'éducation a vocation à jouer un rôle central, l'apprentissage des langues étant crucial dans le cadre de cette démarche.

Les ministres de l'éducation de l'UE ont identifié trois objectifs majeurs devant être réalisés d'ici à 2010, et soutenant la Stratégie de Lisbonne:

- 1. améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation au sein de l'UE
- 2. assurer l'accès de tous aux systèmes d'éducation et de formation
- 3. ouvrir au monde extérieur les systèmes d'éducation et de formation.

Ces objectifs centraux et les étapes spécifiques pour les réaliser sont inclus dans le programme «Éducation et Formation 2010» qui est la contribution de l'Éducation et de la formation à la Stratégie de Lisbonne.

Des objectifs ambitieux pour 2010 car l'objectif de l'apprentissage des langues se matérialise dans une contribution destinée à élargir l'horizon de l'éducation et de la formation.

Le principe régissant l'action de l'UE est que tout le monde devrait être capable de parler deux langues étrangères, en plus de sa langue maternelle.

Le programme «Éducation et Formation 2010» inclut un bon nombre de domaines fixant pour 2010, parmi les objectifs globaux à atteindre par l'intermédiaire de la méthode ouverte de la coordination, 13 objectifs spécifiques:

1. améliorer l'éducation et la formation des enseignants et des formateurs
 2. développer les compétences pour la société des savoirs
 3. assurer l'accès aux technologies de l'information et de la communication pour tous
 4. améliorer le recrutement dans le domaine des études scientifiques et techniques
 5. favoriser le meilleur usage des ressources
 6. créer un environnement d'apprentissage ouvert
 7. rendre l'apprentissage plus attrayant
 8. soutenir une citoyenneté active, des opportunités égales et la cohésion sociale
 9. renforcer les liens entre le monde du travail et de la recherche et la société dans un sens large
 10. développer l'esprit d'entreprise
 11. améliorer l'apprentissage de langues étrangères
 12. améliorer la mobilité et les échanges
 13. renforcer la coopération européenne
- 1.1. Le programme «Éducation et Formation 2010» fixe les points de repère pour évaluer le progrès fait par les États membres et accorde la priorité à trois domaines qui bénéficieront de l'échange d'expériences:
1. les méthodes et les moyens d'organiser l'enseignement des langues
 2. l'apprentissage précoce des langues
 3. les moyens de promouvoir l'apprentissage et la pratique de langues étrangères



La diversité linguistique est désormais une réalité et l'Union européenne s'engage à protéger et à promouvoir cette caractéristique essentielle des cultures.

Dans le cadre stratégique européen actualisé pour l'éducation et la formation de l'après-2010, la capacité de communiquer dans des langues étrangères est considérée comme une compétence clé, car lorsque l'on possède des aptitudes linguistiques et interculturelles pratiques, elle aide les entreprises européennes à être compétitives sur le marché mondial et elle renforce sa propre capacité d'insertion professionnelle; il est capital qu'elle soit dotée de telles aptitudes pour la croissance économique et l'amélioration de l'emploi.

Le **multilinguisme** renforce également le développement personnel, la citoyenneté européenne, la cohésion sociale et favorise le dialogue interculturel, en créant des possibilités de découvrir d'autres valeurs, croyances et comportements.

La promotion de l'apprentissage des langues et de la diversité linguistique est l'un des objectifs du programme considéré dans son ensemble, et des programmes Comenius, Erasmus, Grundtvig et Leonardo en particulier. L'activité clé «Langues» complète ces programmes sectoriels en répondant aux besoins en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues concernant deux de ces secteurs ou plus. Toutes les langues sont admissibles.

Le Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (EFTLV) soutient la mise en oeuvre de la politique européenne dans l'éducation et la formation comme établi dans le programme de travail "Éducation et formation 2010" et le nouveau cadre stratégique pour la coopération européenne jusqu'en 2020.

Via la méthode ouverte de coordination, les États membres visent à faire de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et de la mobilité une réalité, améliorant la qualité et l'efficacité de la créativité et de l'innovation, promouvant l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active. L'actualisation des priorités de l'appel à propositions général 2008-2010 EFTLV définit les thèmes prioritaires sur lesquels devraient porter les candidatures au titre des différentes actions.

L'article 1^{er}, paragraphe 3, de la décision établissant le programme, ce dernier poursuit les objectifs spécifiques

*g) promouvoir l'apprentissage des langues
et la diversité linguistique*

2.1 Projets multilatéraux

Projets de nature transversale doivent bénéficier au moins deux des quatre programmes et être ciblés sur la sensibilisation aux avantages de l'apprentissage des langues, le caractère multilingue de l'UE, la promotion de l'accès aux ressources pour l'apprentissage des langues et l'élaboration et la diffusion de matériels pour l'apprentissage des langues, y compris de cours en ligne et d'instruments pour la réalisation de tests linguistiques. Dans chaque cas où il s'avère approprié, il est fortement conseillé d'utiliser le Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

La priorité est accordée aux propositions poursuivant un ou plusieurs des objectifs suivants:

i) renforcer l'acquisition des compétences

- des langues moins répandues, y compris le romani, et/ou sensibiliser à ces langues;
- linguistiques pour améliorer le dialogue interculturel en Europe;
- linguistiques en rapport avec le lieu de travail afin d'améliorer l'intégration des personnes au sein des entreprises et d'accroître la compétitivité européenne;

ii) concevoir et promouvoir des méthodologies destinées à motiver les personnes apprenant une langue et à renforcer la capacité d'apprentissage linguistique, notamment au moyen des technologies de l'information et de la communication.

2.2 Réseaux

Les réseaux de nature transversale contribuent à la mise en œuvre des politiques linguistiques en Europe.

Ils promeuvent l'apprentissage des langues et la diversité linguistique, favorisent les échanges d'informations concernant les techniques innovantes et les bonnes pratiques, auprès de divers utilisateurs (pouvoirs publics, professionnels, entreprises, apprenants, etc.).

La priorité est accordée aux propositions poursuivant un ou plusieurs des thèmes suivants:

- les bonnes pratiques pour améliorer le dialogue interculturel et l'inclusion sociale en Europe à travers l'apprentissage et l'enseignement des langues;
- les bonnes pratiques en matière d'enseignement des langues pour les personnes ayant un faible niveau d'instruction et de formation;
- les bonnes pratiques dans le domaine de l'enseignement des langues aux personnes ayant des besoins particuliers.

LE RÔLE DES TRADUCTEURS

INVENTEURS D'ALPHABETS

BÂTISSEURS DE LANGUES NATIONALES

ARTISANS DE LITTÉRATURES NATIONALES

DIFFUSEURS DES CONNAISSANCES

ACTEURS SUR LA SCÈNE DU POUVOIR

PROPAGATEURS DES RELIGIONS

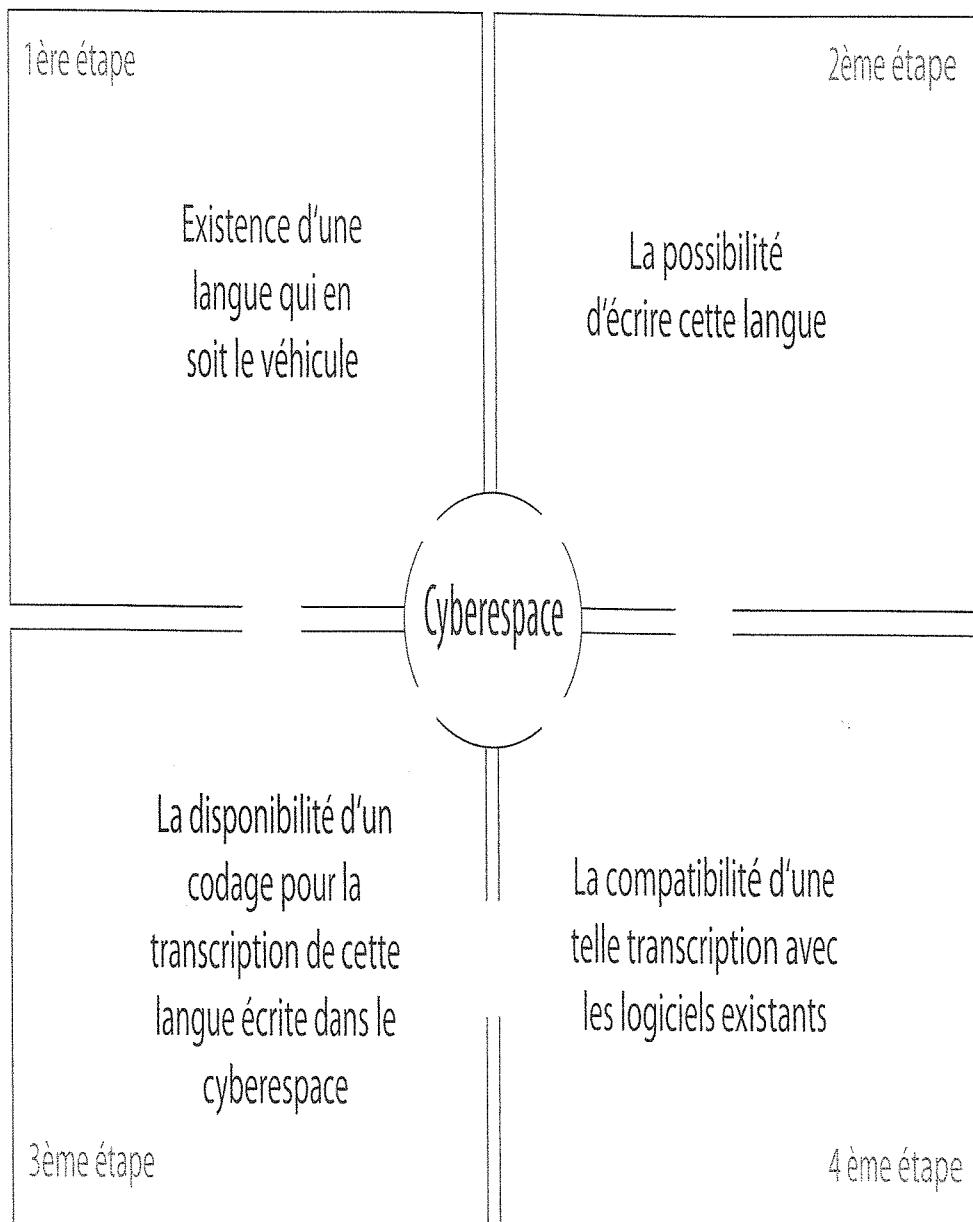
IMPORTATEURS DE VALEURS CULTURELLES

RÉDACTEURS DE DICTIONNAIRES

Multiples Compétences

La diversité linguistique dans le Cyberespace

Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au Cyberespace (UNESCO 2003)



On espère que ces réalisations contribuiront de façon permanente à soutenir les voies du dialogue, de la paix, de la stabilité, du respect des droits et de la prospérité dans une région berceau de civilisations universelles et de valeurs humaines.

Dans ces conditions les sociétés méditerranéennes du savoir peuvent devenir de véritables sociétés de la compréhension mutuelle et du dialogue entre les civilisations qui nécessitent du "miracle de la traduction" car la traduction est le trait d'union par excellence entre la diversité culturelle et l'universalité du savoir.

Les langues euroméditerranéennes sont à la fois des supports cognitifs, des vecteurs culturels et un environnement constitutif des sociétés du savoir, pour lesquelles la diversité culturelle et le multilinguisme représentent des sources de richesse et de chances d'avenir.

Certes, projets tels que IDEA (Intercultural Dialogue on European Awareness) et programmes tels que e-Justice, Jean Monnet et bien d'autres, peuvent nous aider à réaliser l'évolution des sociétés du savoir en sociétés de traduction, aussi dans la Méditerranée dans le cadre du vrai **Multilinguisme**.

M.U.L.T.I.L.I.N.G.U.I.S.M.E.

